

Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

## 1 Intitulé du module Intégration 1 2021-2022

<b>Code</b> S.ER.SO.1271.F.21	<b>Type de formation *</b>			
	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS
	<input type="checkbox"/> CAS	<input type="checkbox"/> Autres		
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre	
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres	
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps	
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne	
			<input type="checkbox"/> Autres	

## 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
4 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

### Autres prérequis

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

### Compétences visées

- Ab2** Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités.  
Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société
- Ab3** Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.
- Ab4** Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement.
- Bb1** Etablir une relation thérapeutique centrée sur le client et s'engager avec respect dans des échanges productifs.
- Bb3** Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

- Eb1** Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.
- Eb3** Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ère·s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.

#### **Buts**

- Mener une démarche d'intervention simulée de la prescription à l'évaluation des résultats
- Documenter une intervention et communiquer à son sujet.
- Mobiliser dans une intervention les contenus des divers modules suivis et les mettre en relation.
- Réfléchir à sa propre manière d'agir en tant que thérapeute.

#### 5 **Contenu et formes d'enseignement \***

##### **Unité 1 Analyse de situations**

**24 périodes**

C. Allemann, M. Bertrand Leiser, L. Vionnet, I. Margot-Cattin, S. Meyer, F. Uriot

- Les caractéristiques contextuelles du client et de l'intervention ;
- La condition de santé du client ;
- Les informations nécessaires avant d'entrer en contact avec une personne ;
- Les autres prestations ;
- Le premier contact et l'établissement de la relation ;
- Les modèles et cadres de référence pertinents à la situation ;
- Le contenu, les moyens, la procédure d'évaluation ;
- L'analyse des résultats de l'évaluation et la problématisation ;
- Le rapport d'évaluation ;
- Le plan d'intervention et la négociation des objectifs ;
- L'organisation temporelle de l'intervention et les moyens utilisables ;
- La relation et son développement au fil de l'intervention ;
- La mise en œuvre de l'intervention dans les séances ;
- La progression de l'intervention et la mesure des progrès du client ;
- Les divers rôles professionnels assumés par l'ergothérapeute ;
- La mesure et l'évaluation des résultats à la fin de l'intervention ;
- La clôture de l'intervention et sa gestion administrative.

##### **Modalités pédagogiques générales**

Par groupe de trois supervisé·e·s par un·e ergothérapeute et un·e enseignant·e de l'école les étudiant·e·s répondent par écrit à des questions concernant des vignettes cliniques et portant sur la démarche de l'ergothérapie. Au cours du semestre, 5 séminaires permettent aux étudiant·e·s de progresser dans l'intervention simulée en explorant leurs réponses et celles des enseignant·e·s et de les confronter à l'exposé de l'intervention effectivement réalisée par l'ergothérapeute.

Présence obligatoire.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

**Buts de l'évaluation**

Vérifier la capacité des étudiant-e-s à :

- Mener une démarche d'intervention simulée de la prescription à l'évaluation des résultats ;
- Documenter une intervention et communiquer à son sujet ;
- Mobiliser dans une intervention les contenus des divers modules suivis et à les mettre en relation ;
- Réfléchir à sa propre manière d'agir en tant que thérapeute.

**Modalités d'évaluation**

Evaluation au fil du cours.

Chaque ensemble de réponses des groupes d'étudiant-e-s rendu avant chaque séminaire est noté sur 6 au 1/10 de point.

Les étudiant-e-s d'un groupe obtiennent toutes et tous la même note pour autant qu'ils ou elles soient présent-e-s au séminaire.

Chaque ensemble de réponses non fourni ou rendu au-delà du délai est noté 1. En cas de plagiat des réponses d'un autre groupe ou de celles des enseignant-e-s, le groupe obtient un zéro pour l'ensemble des réponses rendu pour ce séminaire.

Toute absence au séminaire enlève 2 points à l'étudiant-e à la note de l'ensemble des réponses rendu pour ce séminaire, peu importe la raison, y compris lorsque l'absence est justifiée. L'absence non justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, de l'étudiant-e à 3 séminaires ou plus entraîne l'échec du module (F) pour cet-e étudiant-e et sa répétition. Avec justification, l'absence à 3 séminaires entraîne la réalisation d'un dossier de remplacement. Au-delà le module est repris en première session l'année suivante.

La note du module est la moyenne arithmétique des notes obtenues aux ensembles de réponses.

**7 Modalités de remédiation \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**7a Modalités de remédiation  
(en cas de répétition) \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Remédiation**

La remédiation s'effectue à mesure pour chaque ensemble de réponses dont la note est inférieure à 4. Elle consiste à compléter le dossier par un travail écrit explorant dans la littérature une des difficultés rencontrées par les étudiant-e-s. Le délai est le séminaire suivant. La note devient 4 pour cet ensemble de réponses.

Lorsque la remédiation (note entre 3.5 et 3.9) est due à des absences non justifiées, elle consiste en un dossier complémentaire dont les contenus attendus sont déterminés par l'enseignant-e. La note du module devient E (4). Le délai est s27.

**Répétition**

Sauf en cas d'absence entraînant une note inférieure à 3.5, les conditions de remédiation de chaque exercice rendent l'échec impossible. Si (en raison d'absences) le module doit néanmoins être répété, la répétition consiste une exploration progressive de la démarche d'ergothérapie avec une vignette et sous supervision du ou de la responsable de module. Trois heures de supervision en groupe (ou individuelle, si un-e seul-e étudiant-e doit répéter) sont accordées.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

#### 8 **Remarques**

La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

##### **En première session**

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

##### **En remédiation**

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation

#### 9 **Bibliographie**

Duncan, E. (2021). *Foundations for Practice in occupational therapy* (6<sup>th</sup> ed.). Elsevier Churchill Livingstone.

Meyer, S. (2010). *Démarches et raisonnements en ergothérapie*. Haute école de travail social et de la santé.

Trouvé, E. (2018). Diagnostic en ergothérapie : de la définition à l'usage. In J. M. Caire & A. Schabaille (Eds.), *Engagement, occupation et santé*. Association nationale française des ergothérapeutes.

#### **Nom de la ou du responsable de module \***

Sylvie MEYER

#### **Descriptif validé le \***

7 septembre 2021

#### **Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER